



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
CENTRE HOSPITALIER  
RIVES DE SEINE**

**N° Spécial**

**28 Juin 2022**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial Centre Hospitalier Rives de Seine**  
**Du 28 Juin 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE</b>	<b>Page</b>
N°2022-06	15.06.2022	Avenant à la décision de nomination de mandataires de la régie de recettes de la clientèle. site de Neuilly-sur-Seine.	3
N°2022-07	20.06.2022	Avenant à la décision de nomination de mandataires de la régie de recettes de la clientèle. site de Courbevoie.	5

Décision n° 2022-06–VPP/ER/FG

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER RIVES-DE-SEINE,**

↳ Vu la décision n° 2010-05 du Directeur du Centre Hospitalier de Courbevoie-Neuilly-sur-Seine, en date du 1<sup>er</sup> février 2010, instituant une régie de recettes auprès du service des admissions, sur le site de Neuilly-sur-Seine du Centre Hospitalier de Courbevoie-Neuilly-sur-Seine, et ses avenants n° 2018-30 en date du 6 décembre 2018 et n° 2019-45 en date du 9 août 2019 ;

↳ Vu sa décision n° 2018-02 en date du 18 janvier 2018, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service de la Clientèle, sur le site de Neuilly-sur-Seine du Centre Hospitalier de Courbevoie-Neuilly-sur-Seine-Puteaux ;

↳ Vu l'avis conforme du comptable public assignataire de la Trésorerie Hospitalière des Hauts-de-Seine, en date du 13 juin 2022 ;

↳ Vu l'avis conforme du régisseur titulaire, en date du 14 juin 2022 ;

↳ Vu l'avis conforme du mandataire suppléant, en date du 14 juin 2022 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2018-02 en date 18 janvier 2018, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service de la Clientèle, du site de Neuilly-sur-Seine, est complété et modifié comme suit :

Mme Margaux FOUREY, secrétaire médicale, est nommée mandataire de la régie de recettes de la Clientèle du site de Neuilly-sur-Seine, en remplacement de Mme Shanice SEDDIKI-GODARON, et pour le compte et sous la responsabilité de Mme Awa Coumba THIAM, régisseur titulaire, à compter du 20 juin 2022, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :** Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie dans son article 3, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal sanctionnant le délit de concussion.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie dans son article 4.

**Article 3 :** Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice n° 031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2022

P/ Le Directeur,  
Valérie PONS-PRETRE



Le Directeur des Affaires Financières et de la Clientèle  
Emilien ROGER

Signatures précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire

*Vu pour acceptation*  
*Thiam*

Awa Coumba THIAM

Le mandataire suppléant

*Vu pour acceptation*  
*Garcia*

Isabelle GARCIA

Le nouveau mandataire (signature précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »)

*« Vu pour acceptation »*

Margaux FOUREY

Décision n° 2022-07-VPP/ER/FG

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER RIVES-DE-SEINE,**

↳ Vu la décision n° 2010-04 du Directeur du Centre Hospitalier de Courbevoie-Neuilly-sur-Seine-Puteaux, en date du 1<sup>er</sup> février 2010, instituant une régie de recettes de la Clientèle sur le site de Courbevoie et ses avenants n° 2015-38 en date du 30 décembre 2015, n° 2018-29 en date du 6 décembre 2018 et n° 2019-46 du 9 août 2019 ;

↳ Vu sa décision n° 2020-41 en date du 16 décembre 2020, portant nomination de régisseur titulaire et de mandataire suppléant pour la régie de recettes du service de la Clientèle, sur le site de Courbevoie du Centre Hospitalier Rives de Seine ;

↳ Vu sa décision n° 2021-10 en date du 14 avril 2021, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service de la Clientèle, sur le site de Courbevoie du Centre Hospitalier Rives de Seine ;

↳ Vu l'avis conforme du comptable public assignataire de la Trésorerie Hospitalière des Hauts-de-Seine, en date du 13 juin 2022 ;

↳ Vu l'avis conforme du régisseur titulaire, en date du 15 juin 2022 ;

↳ Vu l'avis conforme du mandataire suppléant, en date du 15 juin 2022 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2021-10 en date 14 avril 2021, portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du service de la Clientèle, du site de Courbevoie, est complété et modifié comme suit :

Mme Karine BLEY, adjoint administratif, est nommée mandataire de la régie de recettes de la Clientèle du site de Courbevoie, pour le compte et sous la responsabilité de Mme Caroline JEGOU, régisseur titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

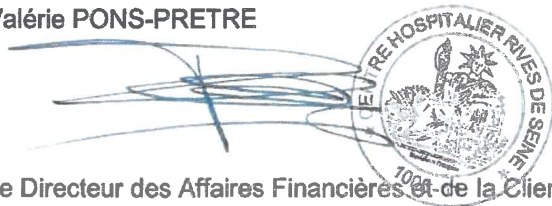
**Article 2** : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie dans son article 3, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal sanctionnant le délit de concussion.

Ils doivent encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie dans son article 4.

**Article 3** : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice n° 031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Fait à Courbevoie, le 20 juin 2022

P/ Le Directeur,  
Valérie PONS-PRETRE



Le Directeur des Affaires Financières et de la Clientèle  
Emilien ROGER

Signatures précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire

*Vu pour acceptation*



Caroline JEGOU

Le mandataire suppléant

*Vu pour acceptation*



Fabienne GUILLEMIN

Le nouveau mandataire (signature précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »)

Karine BLEY

*Vu pour acceptation*



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>